



REÇU APRÈS LES AUDITIONS

Québec, le 12 décembre 2006

Membres de la Commission de l'économie et du travail
Hôtel du Parlement
1045 rue des Parlementaires
Québec (québec)
G1A 1A4

Objet : Projet de loi no 52
Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique
du Québec et modifiant diverses dispositions législatives

Mesdames, Messieurs,

Aux automnes 1998 et 1999, plusieurs manifestations de camionneurs ont eu lieu dans diverses régions du Québec afin de protester contre les conditions économiques plus que difficiles de l'exercice de leur métier. À la suite de ces événements qui se déroulaient simultanément à la hausse des prix du carburant, le projet de loi 135 (2000, chapitre 35) « Loi modifiant la Loi sur les transports », adoptée en juin 2000, a institué le Forum des intervenants de l'industrie du camionnage général (Forum).

Table de concertation permanente pour l'industrie du transport routier des marchandises, le Forum s'appuie sur les forces du regroupement et de la concertation. L'ensemble des organismes membres du Forum est en soi une force vive et imposante puisqu'il regroupe des associations représentant tous les intervenants de la chaîne de transport.

Le 11 décembre 2006, lors de sa quatrième rencontre statutaire annuelle, les membres du Forum ont adopté eu égard au projet de loi 52, le consensus suivant :

« Tout en exprimant son accord avec le bien fondé de l'établissement du Fonds vert, le Forum des intervenants de l'industrie du camionnage général considère inacceptable que le gouvernement du Québec ne semble aucunement disposé à

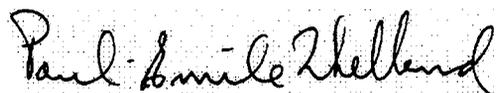
trouver des moyens ou des mécanismes législatifs pour empêcher les pétrolières de refiler ses redevances aux consommateurs, et plus particulièrement à l'industrie du camionnage général.

Comme nous le savons tous, l'industrie du transport routier des marchandises est le moteur de l'économie québécoise. En laissant les pétrolières refiler ses redevances à l'industrie, le gouvernement permet ainsi de fragiliser encore plus la compétitivité économique des transporteurs québécois.

Le Forum demande ardemment au gouvernement de prendre tous les moyens qui s'imposent pour obliger les pétrolières à se responsabiliser face à la politique énergétique soucieuse de l'environnement.»

Nous vous remercions de l'intérêt porté à la présente.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Paul-Émile Thellend
Président

C.C. : L'Impériale Esso
Shell Canada Limitée
Pétro-Canada
Ultramar Diamond Shamrock

Membres du Forum :

Association des intermédiaires en transport du Québec (AITQ)
Association du camionnage du Québec (ACQ)
Association professionnelle des chauffeurs et chauffeuses de camions du Québec (APCC/Métallos/FTQ)

Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
Confédération des syndicats nationaux (CSN)
Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)